

Plan « Avenir Montagnes » : annonce des 32 lauréats de la première vague de sélection des territoires

Article publié le 19/10/2021 sur mon-territoire.fr

Source: [Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales](#)

Joël Giraud a annoncé ce vendredi 8 octobre, à l'occasion du Conseil national de la montagne, les 32 lauréats de la première vague de sélection des territoires d'Avenir Montagnes Ingénierie.

Ce plan, doté de 650 millions d'euros, est organisé autour de 14 mesures et porte une ambition forte : construire un modèle touristique à la fois plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne.

Le communiqué de presse du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales précise les éléments suivants :

"Les territoires sélectionnés pourront, grâce à l'accompagnement de l'ANCT, bénéficier d'un financement, à hauteur de 60 000 euros par an pendant deux ans, d'un chef de projet chargé de suivre la conception, la mise en œuvre et d'assurer le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié.

La Banque des Territoires mettra à disposition en complément, pour chaque chef de projet, un accompagnement méthodologique au management pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié.

Chaque territoire sélectionné aura également accès à un soutien en ingénierie, par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme, comme la Banque des Territoires, France Mobilités ou Atout France (dont des outils d'aide à la décision comme les diagnostics de perspective d'enneigement), pour leur fournir les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en conformité avec les objectifs du programme.

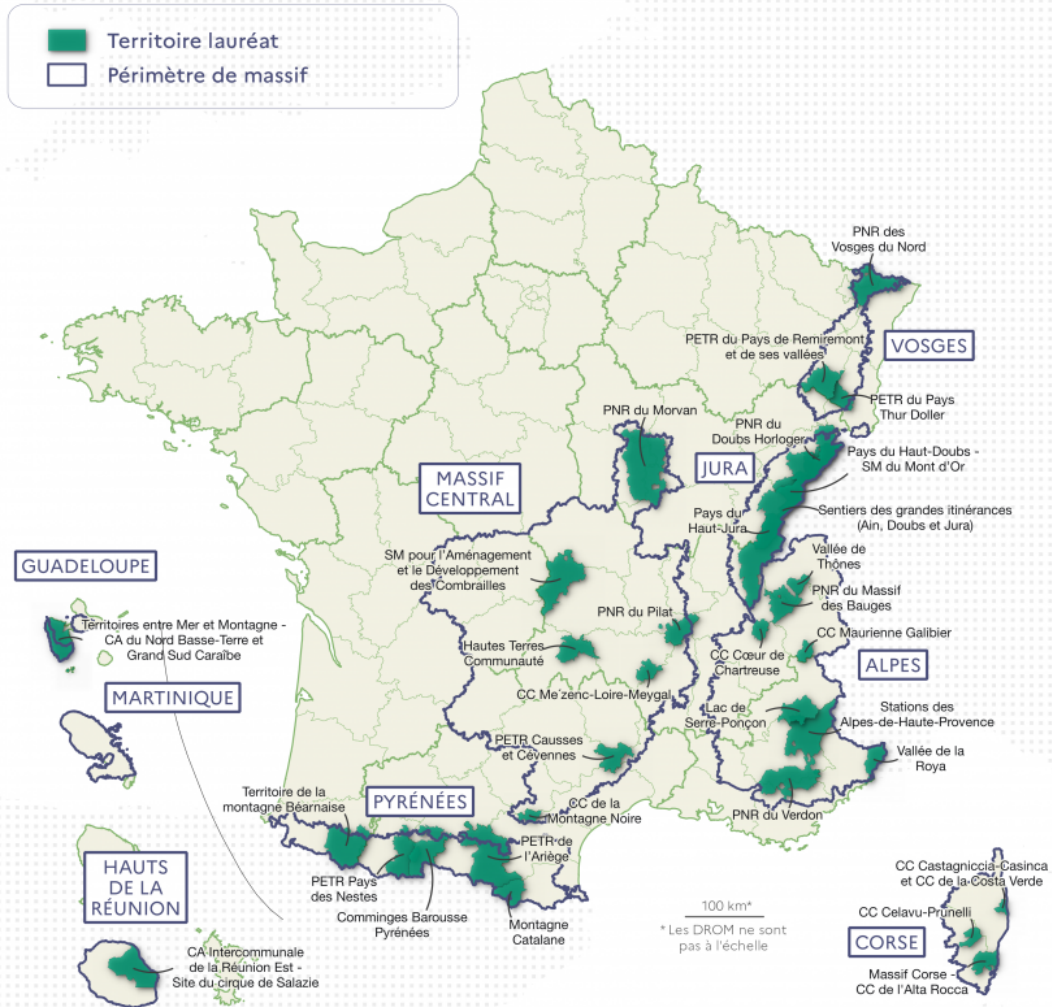
Enfin, l'accès à la communauté Avenir Montagnes permettra de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs, sous la forme d'un club des territoires sélectionnés et d'une plateforme mise en place par l'ANCT.

L'annonce des premiers lauréats du programme Avenir Montagnes Ingénierie marque une nouvelle étape dans le déploiement d'Avenir Montagnes et favorise l'émergence d'une nouvelle offre touristique, plus durable, plus résiliente, et adaptée à la diversité des territoires de montagne."



32

TERRITOIRES LAURÉATS DU PROGRAMME AVENIR MONTAGNE INGÉNIERIE - 1^{ère} vague -



Sources : ANCT 2021, IGN 2021 • Réalisation : ANCT pôle adt - Cartographie 05/10/2021

Les territoires sont les suivants :

DROM :

- Guadeloupe : CRTE « Territoires entre Mer et Montagnes » regroupant les communautés d'Agglomération Nord Basse-Terre et Grand Sud Caraïbe (971)
- La Réunion : CIREST (Communauté Intercommunale de La Réunion Est), site du cirque de Salazie (974)



CORSE :

- Communauté de communes de l'Alta Rocca (2A)
- Communauté de communes Castagniccia-Casinca et communauté de communes de la Costa Verde (2B)
- Communauté de communes de Célavu Prunelli (2A)

VOSGES :

- PETR du pays Thur Doller (68)
- PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées (88)
- PNR des Vosges du Nord (57 – 67) JURA :
- Sentiers des grandes itinérances sur les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura (ENT-GTJ) (01 – 25 – 39)
- PNR du Doubs Horloger (25)
- Pays du Haut-Jura, porté par le PNR (39)
- Pays du Haut-Doubs, porté par le Syndicat mixte du Mont d'or (SMMO) (25)

MASSIF CENTRAL :

- Hautes Terres Communauté (15)
- Communauté de Commune Mézenc Loire-Meygal (43)
- PETR Causses et Cévennes (30) - Parc naturel régional du Pilat (42 – 69)
- Communauté de communes de la Montagne Noire (11 – 81)
- Parc naturel Régional du Morvan (58 – 89 – 71 – 21)
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (63)

PYRENEES :

- Territoire de la montagne béarnaise
- Communautés de communes de la vallée d'Ossau, du Haut Béarn et du Pays de Nay (64)
- PETR Pays des Nestes (65)
- Comminges Barousse Pyrénées (Association de préfiguration du PNR Comminges Pyrénées Barousse) en qualité de chef de file et Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises (31)
- PETR de l'Ariège (09)
- Montagne Catalane
- Territoire de la Cerdagne, du Capcir et du Haut-Conflent (66)

ALPES :

- Stations des Alpes-de-Haute-Provence
- EPCI des Alpes Provence Verdon, de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et de Provence Alpes Agglomération (04)
- Lac de Serre-Ponçon (05)
- Communauté Riviera française / Vallée de la Roya (06)
- CC Cœur de Chartreuse (38)
- Parc naturel régional du Massif des Bauges (73 - 74)
- CC Maurienne Galibier (73)
- Vallée de Thônes (74)
- Parc Naturel Régional du Verdon
- Lacs et gorges du Verdon (83 et 04)

